



Le RAP

RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Leader en gestion intégrée
des ennemis des cultures

AVERTISSEMENT | VIGNE

N° 2, 18 mai 2018

- Développement phénologique et degrés-jour.
- Gel et températures critiques.
- Maladies.
- Insectes : Cécidomyie et altise de la vigne.
- Actions de prévention avant et après le débourrement.
- Mauvaises herbes pour les sites non débourrés.
- Action réglage 2018.
- Édition 2018 du *Guide des traitements phytosanitaires vigne* maintenant disponible.

DÉVELOPPEMENT PHÉNOLOGIQUE

Sur les sites les plus chauds de la Montérégie, le stade « 2 à 3 feuilles déployées » est atteint pour les cépages les plus hâtifs. Le stade du débourrement (**52 à 63 degrés-jours en base 10 °C**) est atteint pour les autres régions, sauf le Bas-Saint-Laurent et le Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Pour un aperçu de l'évolution régionale des degrés-jours, vous pouvez consulter le [document](#) disponible sur le site Web *Vigne et vin* d'Agri-Réseau.

GEL PRINTANIER ET TEMPÉRATURES CRITIQUES

Une [alerte](#) a été publiée le jeudi 10 mai 2018. À cette période-ci de l'année, le gel printanier demeure un ennemi à surveiller. Consultez l'alerte pour connaître les températures critiques selon le stade phénologique des vignes, et le [bulletin d'information N° 4](#) du 13 mai 2013 pour en savoir plus sur le gel printanier et les méthodes de protection.

MALADIES

Mis à part l'excoriose et la tumeur du collet dont il a été question dans l'avertissement N° 1, les principales maladies ne sont pas encore visibles dans les vignobles. Les symptômes devraient apparaître prochainement avec le développement de la vigne. Le dépistage est une étape importante de la gestion intégrée des ennemis des cultures, puisqu'il permet de déterminer s'il faut intervenir. Consultez le document [Gestion raisonnée des principales maladies de la vigne au Québec](#) et le [Guide d'identification des principales maladies de la vigne](#) pour savoir comment dépister les principales maladies de la vigne.

INSECTES

Plusieurs insectes visitent les vignobles durant la saison, mais ils ne sont pas tous nuisibles! Avant d'intervenir, il faut s'assurer que leur présence justifie une intervention. Les traitements insecticides visent rarement un seul insecte, et il importe de protéger les insectes bénéfiques (faune auxiliaire) qui travaillent gratuitement pour vous. À cette période-ci de l'année, il faut porter une attention particulière aux insectes suivants :

Cécidomyie de la vigne

Bien que les galles causées par l'alimentation des larves de cécidomyie soient spectaculaires, cet insecte cause rarement des dommages qui nécessitent une intervention.

Altise de la vigne

Quelques observations d'altise de la vigne ont été rapportées par les collaborateurs du réseau en Montérégie-Est. Les infestations qui justifient une intervention contre cet insecte sont plutôt rares. Toutefois, lorsqu'ils sont présents en grand nombre, ces insectes peuvent grignoter les bourgeons en développement et causer de sérieux dommages. Selon des références de certains états américains, un traitement contre les adultes qui émergent au printemps serait nécessaire lorsque l'on observe 4 % ou plus de dommage sur les jeunes bourgeons de moins de 2 cm et que les altises sont présentes. Une fois que les feuilles sont déployées, les dommages sont mineurs et cet insecte n'est plus à craindre. Attention de ne pas confondre les dommages (bourgeons grugés) avec ceux causés par le ver gris. À noter qu'il **n'y a pas d'insecticides homologués au Canada pour lutter contre l'altise**. En cas de problèmes avec cet insecte, consultez votre conseiller horticole.



Phylloxéra

À surveiller prochainement, l'apparition des galles de la première génération de phylloxéra et des autres ravageurs galligènes de la vigne.

ACTIONS DE PRÉVENTION AVANT ET APRÈS LE DÉBOURREMENT

Pour les sites moins avancés où les vignes ne sont pas encore débourrées, consultez l'[avertissement N° 1](#) du 7 mai 2018 sur, entre autres, les actions de prévention contre le [blanc](#), l'[anthracnose](#), l'[excoriose](#) et le [phylloxéra](#).

LUTTE CONTRE LES MAUVAISES HERBES

La lutte contre les mauvaises herbes dans les vignobles établis peut se faire chimiquement ou mécaniquement. Une combinaison des deux méthodes est souvent gagnante. Le [document](#) sur les stratégies de lutte contre les mauvaises herbes, rédigé par l'agronome Raphaël Finclara, propose trois périodes d'intervention en fonction du stade phénologique de la vigne et du stade de développement des mauvaises herbes.

Plusieurs herbicides y sont présentés de façon à vous permettre de faire une rotation parmi les groupes chimiques, et ainsi éviter le développement de la résistance des mauvaises herbes. Vous pouvez également visionner de [courtes vidéos](#) réalisées par l'agronome Denis Giroux sur les alternatives et conditions de succès pour le désherbage mécanique.

La pose d'un paillis plastique avant la plantation du vignoble est aussi une option de remplacement à l'application d'herbicides sur le rang.

ACTION RÉGLAGE 2018

Il est encore temps de faire inspecter et régler votre pulvérisateur par une personne accréditée dans le cadre du projet [Action réglage 2018](#).

Comme une image vaut mille mots, des capsules vidéo ont été produites pour vous guider dans les différentes étapes :

- [La préparation du pulvérisateur](#)
- [Le réglage du pulvérisateur](#)
- [Les données requises](#)
- [Atteindre la cible : quantité et traitement](#)
- [Atteindre la cible : débit, espacement et vitesse](#)

MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES DU CODE DE GESTION DES PESTICIDES

Depuis plusieurs années, les producteurs agricoles doivent tenir un registre des pesticides appliqués sur leur entreprise. La forme du registre n'est pas réglementée, mais son contenu l'est depuis le 8 mars 2018. Pour plus d'information ainsi qu'un [exemple](#) d'un [registre](#) contenant toutes les informations maintenant demandées, consultez le document [Nouvelles responsabilités pour les agriculteurs](#) produit par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Des liens vers différents modèles et exemples sont accessibles à la fin de celui-ci.

À PARAÎTRE PROCHAINEMENT

Surveillez les prochaines annonces en provenance du Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec ([CRAAQ](#)). La version 2018 du [Guide de phytoprotection vigne](#) est maintenant disponible.

Une mise à jour est déjà à apporter, car le fongicide [CUEVA](#) a été accepté pour la production biologique par le certificateur Écocert.

Bonne nouvelle saison!

Cet avertissement a été rédigé par Karine Bergeron, agronome, et Evelyne Barriault, agronome. Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter [les avertisseuses du réseau Vigne](#) ou le [secrétariat du RAP](#). La reproduction de ce document ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.